

CHSCT ministériel de l'Éducation nationale
Réunion du 3 décembre 2021
Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire



Alors que ce CHSCTMEN s'inscrit dans un contexte de reprise de l'épidémie de Covid, avec une cinquième vague qui affecte l'Éducation nationale comme la société toute entière et qui impose de nouvelles pratiques de travail pour limiter la propagation du virus et les cas de contaminations, un nouveau point de situation sanitaire est inscrit à l'ordre du jour, mais uniquement en questions diverses. Il ne tient donc qu'à la demande des représentant-es des organisations syndicales. Pour le ministère, et depuis le début de la crise sanitaire, le CHSCTMEN n'aura jamais été l'instance où se discutent les problématiques de santé et de sécurité lié au Covid, alors qu'elles figurent parmi ses prérogatives.

Deux ans après l'apparition du Covid, le ministère ne prend toujours pas la mesure de la situation et n'a pas débloqué les moyens nécessaires pour un service public d'éducation préservant la santé des personnels et celle des élèves. En réponse à la gravité de la situation, la FSU demande que le point sanitaire soit traité au préalable de l'examen des autres points.

L'instruction RH du 9 septembre 2021 relative à l'obligation vaccinale pour les personnels des services et les établissements du MENJS n'a pas été respectée dans plusieurs académies, et ce malgré les alertes de la FSU des personnels concernés. En effet, en cas de défaut de vaccination il est recommandé « un suivi et un accompagnement individuel » des agent-es. Un entretien avec les services RH est préconisé mais également un « entretien avec la médecine de prévention ». Une « affectation temporaire dans un emploi ou un lieu de travail dispensant de l'obligation vaccinale » est envisageable à la demande de l'agent-e. Chaque situation particulière doit donc faire l'objet d'un examen personnalisé. Nous revienons sur cette question lors de la réunion.

La variété des sujets que nous allons aborder aujourd'hui révèle l'étendue des insuffisances de notre ministère en matière de santé au travail. Il nous manquerait encore un point sur les conditions matérielles d'exercice et sur les risques liés au bâtimentaire pour compléter cet état des lieux désastreux.

Au cours de cette séance, nous pourrions ainsi avoir une vue d'ensemble des risques psychosociaux avec la présentation du bilan du réseau PAS, mais aussi avec le rapport national d'activité de la médecine de prévention. Ce dernier nous permettra de reposer les questions de la prise en compte du risque suicidaire dans l'ensemble de notre ministère et de la diffusion du guide de prévention élaboré dans le cadre des réunions de cette instance.

Ce rapport d'activité de la médecine de prévention expose à nouveau les lacunes de notre ministère et la dégradation des conditions d'exercice des médecins, toujours en nombre insuffisant pour assurer le suivi de la santé de tous-tes les agent-es de l'Éducation nationale.

Le point sur les conditions de travail des correcteurs et correctrices de l'EAF va nous permettre de montrer que l'organisation du travail dans notre ministère peut être malheureusement un cas d'école pour présenter l'ensembles des facteurs de risques psychosociaux, et surtout, pour l'instant une absence d'évaluation et de prévention de ces risques.

La FSU va de nouveau vous alerter sur les conditions de scolarisation des élèves au comportement hautement perturbateur, car les signalements de mise en grande difficulté et de situations très préoccupantes se multiplient, pour les personnels (enseignant-es mais aussi ATSEM et AESH) comme pour les élèves, à mesure que sont fermées les possibilités de prise en charge dans des établissements spécialisés.

L'exposition aux risques professionnels liés à cet accueil a bien été identifiée depuis des années. L'employeur est informé mais dans bien des endroits, il ne fait rien malgré les alertes. L'obligation d'évaluation des risques et de protection des personnels n'est pas respectée.

En cette première partie de l'année, les signalements de violences verbales et physiques envers les personnels se sont multipliés. Le sentiment d'éloignement entre les personnels et les services départementaux et académiques s'accroît.

Enfin, alors que nous avons demandé depuis des mois l'organisation d'un groupe de travail sur les missions des référent-es VSS issu-es des CHSCT, vous nous proposez un document que nous souhaitons voir évoluer profondément. Dans l'attente nous demandons que des moyens soient alloués aux référents, car, sur le terrain, le travail ne manque pas sur ce sujet, tant au niveau académique que départemental.